

**Le 25 juin 2025**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mercredi, 25 juin 2025 à 9 h 30 à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum et conformité de l'avis de convocation**

Sont présents : Messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. Madame Claudia Lacharité, directrice générale adjointe, est également présente.

Madame la conseillère Sylvie René est absente.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2025-06-97**

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Étude géotechnique et caractérisation écologique de site phase II – projet de réfection d'une partie du rang Saint-Joseph;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

4. **Étude géotechnique et étude écologique – projet de réfection d'une partie du rang Saint-Joseph**  
**2025-06-97**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales), la Municipalité souhaite procéder à la réfection de deux (2) ponceaux et de la structure de la chaussée du rang Saint-Joseph d'environ 2 280 m, entre le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT** que pour cela il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude géotechnique ainsi qu'à une étude écologique;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues par invitation tel que suit :

**Pour l'étude géotechnique – soumissions taxes incluses :**

Groupe GÉOS	166 299.84 \$
Artelia Canada	181 692.92 \$
Englobe corp	181 291.11 \$
Groupe ABS	196 097.91 \$

**Pour l'étude écologique – soumissions taxes incluses :**

Englobe corp	35 973.68 \$
Avizo	11 611.33 \$
Inneo	19 488.26 \$

**CONSIDÉRANT** que l'actuel seuil d'appel d'offres publics pour les contrats municipaux est de 133 800 \$ et qu'au-delà de cette somme, la Municipalité doit afficher sa demande de soumissions dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT** les recommandations de WSP concernant les soumissions pour l'étude écologique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Allard, et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston mandate la firme Avizo pour l'étude écologique au coût de 11 611.33 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Saint-Joseph;
- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston annule la demande de soumissions pour l'étude géotechnique puisque le seuil actuel d'appel d'offres publics, pour les contrats municipaux, est de 133 800 \$.

Adoptée

**5. Période de questions**

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**6. Levée de l'assemblée  
2025-06-99**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 9 h 33.

Adoptée

---

**Laurent Marcotte,**  
**maire**

---

**Claudia Lacharité,**  
**directrice générale adjointe**